

## Les taux d'intérêts ne cessent de chuter...

### ...Les emprunteurs renégocient leurs prêts

**CP/ Bon plan / Budget ménage / Service gratuit / Courtage en crédits / Renégociation de crédits /  
Avantage consommateur / C'est le moment**

*Le 1<sup>er</sup> juillet 2014 – En ce mois de juillet, les taux d'intérêts sont au plus bas ! Renégocier vos différents prêts vous permettra de réaliser de belles économies (quelques milliers d'euros). Pour ce faire, les courtiers vous aideront à bénéficier des meilleurs taux du marché. D'autant plus que ce service est souvent « gratuit ». Le courtier réalise toutes les démarches pour vous : comparatif des banques et des assurances, constitution du dossier ... etc. Selon Florence THORÉ-PASSY, courtier en crédits, ces taux historiquement bas sont profitables aux ménages puisqu'actuellement, en France, on estime que près de 1 emprunteur sur 2 dispose d'un crédit en cours dont il est possible de faire baisser le taux. À titre d'information, actuellement, il est possible d'emprunter à taux fixe sur 10 ans à 2,15%, 2,5% sur 15 ans ou encore 2,7% sur 20 ans.*

#### Quels sont les points sur lesquels porte la renégociation ?

- Vous **renégocier un taux d'intérêt** inférieur à votre taux actuel, vous en profitez également pour revoir les assurances de votre prêt sur lesquels vous pouvez faire de larges économies.
- Vous **réduisez vos prélèvements mensuels** tout en gardant la même durée de remboursement d'emprunt.
- Ou vous **diminuez la durée du prêt** tout en gardant les mêmes mensualités. Le coût total de votre emprunt s'en voit automatiquement réduit.

La renégociation vous permettra d'augmenter votre pouvoir d'achat tout en diminuant votre taux d'endettement.

#### Suis-je concerné par la renégociation de crédit ?

4 facteurs entrent en compte : le montant qu'il reste à rembourser, la durée initiale du crédit, la durée restante et le taux d'intérêt auquel vous avez emprunté.

#### Comment renégocier votre prêt ?

- La première idée qui vient en tête est de voir avec son propre banquier. Or ce dernier est souvent peu enclin à consentir un effort sur un prêt qu'il a acheté quelques années plus tôt lorsque les taux étaient aux alentours de 4%.
- Faire racheter vos crédits par un autre banquier paraît être la solution la plus simple mais les démarches peuvent être longues et fastidieuses. D'où l'intérêt de passer par un courtier, qui fera pour vous l'étude comparative des banques et des assurances. Dès le premier contact, le courtier pourra vous informer s'il est intéressant pour vous de faire cette démarche. Et ce sans aucun frais conformément à la loi Murcef.

## Étude de cas

Mr DUPONT a financé sa maison par le biais d'un prêt IMMO à hauteur de 200 000€ à un taux de 3,9% sur une durée de 25 ans il y a 8 ans. Aujourd'hui son capital restant dû est de 174 378 €.

Pour renégocier son prêt, Mr DUPONT fait appel à un courtier en crédits. Le cabinet lui confirme que l'opération est intéressante pour lui. Pour cela, un nouveau dossier de financement est constitué pour un montant total de 179 378€ comprenant le capital restant dû et les frais de rachat (indemnités de remboursement anticipé, frais de dossier et frais de garantie) avec 2 options, soit une réduction de la durée, soit une diminution des échéances dont voici la simulation :

	Montant total	Durée (mois)	Taux	Échéance	Assurance	Total échéance	Coût total	Gain réel
<b>Avant renégociation</b>	174 378 €	240	3,90%	1 045 €	67 €	1 112 €	266 719 €	
<b>Après renégociation</b> baisse de la durée	179 378 €	216	2,70%	1 032 €	42 €	1 074 €	231 982 €	34 737 €
<b>Après renégociation</b> baisse de la mensualité	179 378 €	240	2,70%	968 €	42 €	1 010 €	242 393 €	24 326 €

A propos du Cabinet THORÉ-PASSY - [www.myfinances.fr](http://www.myfinances.fr)

Blois - Tours - Paris

Dans le domaine de la finance depuis 20 ans, Florence THORÉ-PASSY a souhaité ouvrir sa propre structure en 2005 afin de pouvoir conseiller en toute indépendance ses clients. La gérante et ses collaborateurs se chargent de représenter ses clients auprès des établissements bancaires afin de négocier les meilleures conditions.

Pour plus d'informations, contactez :

Florence THORÉ-PASSY

06.67.75.12.92

[cabinet.thore-passy@gmail.com](mailto:cabinet.thore-passy@gmail.com)